

Club des supporters des équipes de France d'escrime Bulletin d'adhésion

- Vivre les événements sportifs aux côtés de nos champions via des offres de séjours à petits prix.
- Découvrir la vie de nos champions au travers de photos, vidéos et suivi des performances.
- Recevoir la Charte du parfait Supporter Bleu-Blanc-Rouge.
- Recevoir le bulletin électronique du Supporter.
- Accéder à la totalité du site Internet du Club des

- Supporters.
- Pouvoir acquérir l'équipement du Supporter à des prix préférentiels.
 - Bénéficier de conditions préférentielles pour le prix des entrées aux compétitions.
 - Participer à des soirées entre supporters à plusieurs reprises dans l'année.

J'adhère au Club des Supporters des équipes de France d'escrime pour l'année civile 2011.

Je choisis le T-shirt du Club de taille : S M L XL XXL

Je joins un chèque de 10€ (tarif adulte), 8€ (tarif -16 ans) à l'ordre du Club des Supporters.

Bulletin à renvoyer à l'attention de Denis CLAVEL, à l'adresse : Club des Supporters - Fédération Française d'Esgrime Tour Gallieni II - 36 Avenue du Général de Gaulle - 93170 BAGNOLET

Nom : Prénom :

Date de naissance : E-mail :

Adresse : Ville :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Portable :

Je suis licencié FFE : Non Oui Club :

Achetez à un prix préférentiel de nombreux produits ou services.

-20% **adidas**

avec les partenaires de votre ligue ou de votre club

Venez visiter notre nouveau site Internet : www.escrime-ffe.fr

- Actualités de nos champions
- La parole aux ligues
- Résultats et Calendrier des compétitions
- Actualités compétitions



Bienvenue à la FFE SAISON 2011/2012



C'est avec plaisir que nous allons vivre ensemble cette nouvelle saison sportive et c'est dans le but de vous aider à mieux la préparer que nous vous invitons à lire attentivement ce document.



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME
Tour Gallieni II
36, avenue du Général de Gaulle
93170 Bagnolet
Tél. : 01 43 62 20 50 - Fax : 01 43 62 20 99
ffe@escrime-ffe.fr / www.escrime-ffe.fr

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident que vous trouverez en ligne sur le site internet de la FFE, et adresser le dans les 5 jours à :

AIAC Courtaige
Par courrier postal : 14 rue de Clichy, 75311 Paris Cedex 09.
Par Email : assurance-ffescrime@aiac.fr

Assistance rapatriement :
MUTUAIDE convention n°11/4062
Tél. : +33.1.45.16.64.64

Une licence peut être prise à compter du premier septembre de la saison sportive concernée jusqu'au trente et un juillet de l'année suivante.

L'autorité médicale appose son cachet, sa signature et précise la date d'effet de la non-contre-indication de la pratique de l'escrime sur un **certificat médical remis obligatoirement au club avec la demande de licence.**

Ce certificat médical possède une validité expirant annuellement le **trente septembre.**

Garanties « Accident Corporel » facultatives : La FFE attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive (escrime et activités physiques organisées par la FFE et toute personne la représentant) peut les exposer. Dans ce cadre, la FFE vous propose d'adhérer à la garantie de base « accident corporel » ou aux **OPTIONS COMPLÉMENTAIRES A et B**, qui permettent d'améliorer votre couverture d'assurance en cas de décès, d'invalidité, ou d'arrêt de travail. Si les Options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de bases, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

Nature du dommage	Plafonds de garantie	franchise
Dommages corporels, matériels et immatériels	9.000.000 € par sinistre	Néant
Dont Dommages matériels et immatériels consécutifs	2.000.000 € par sinistre	220 € par sinistre
Dont Dommages immatériels non consécutifs	300.000 € par sinistre	600 € par sinistre

LES GARANTIES D'ASSURANCE DE VOTRE LICENCE FFE

(contrat GRN Eurocourtaige n°86.759.797 et Mutuaide assistance n°11/4062)

FORMALITES D'ADHESION

Il vous suffit de cocher la case correspondante et de régler le montant de l'option choisie auprès de votre club.

PRISE D'EFFET ET DUREE DES GARANTIES :

Les garanties prennent effet pour le licencié à la date à laquelle il aura effectué l'ensemble des formalités d'adhésion à la licence et réglé la totalité des sommes dues à ce titre. Les couvertures d'assurance de la licence sont à durée ferme et prennent fin le jour de la fin de validité de la licence FFE pour la saison considérée.

TERRITORIALITE

Les garanties souscrites s'appliquent dans le monde entier.

INFORMATION

L'ensemble des modalités d'assurance sont décrites dans la notice d'information « assurance FFE » remises au licencié lors de son adhésion à la licence. Cette notice est également consultable et téléchargeable sur le site internet de la FFE : www.escrime-ffe.fr

Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez :

AIAC courtaige
14 rue de Clichy, 75311 Paris Cedex 09
N° VERT : 0.800.886.486
assurance-ffescrime@aiac.fr

MONTANT DES GARANTIES ET FRANCHISES

Reportez vous au tableau ci-contre pour prendre connaissance des couvertures d'assurance « accident corporel » proposées.

REMPILISSEZ VOS PREMIERES FORMALITES

Le titulaire de cette licence est assuré par le GAN.

Assurance Coupon à faire compléter, dater, signer et à remettre au club

Je soussigné(e) titulaire de la licence FFE N° déclare avoir été informé des conditions d'assurance de la licence FFE et reconnait avoir choisi en connaissance de cause parmi les différentes options d'assurance proposées, l'option d'assurance cochée ci-contre. Le contrat d'assurance se compose du présent bulletin d'adhésion et de la notice d'information « Assurance FFE » dont le licencié reconnaît avoir reçu un exemplaire.

Loi informatique et liberté

Cocher l'option d'assurance choisie.
* Voir au dos

OPTION*	DE BASE	A	B	24/24 protection totale**
Non enseignant				
Enseignant				

Chers escrimeurs,
Nous envisageons de diffuser sur notre site internet le fichier des licenciés à la FFE. Ce fichier reprend des informations vous concernant à savoir exclusivement votre nom, prénom, date de naissance et n° de licence.

La constitution de ce fichier revêt une importance primordiale pour la FFE car il facilite grandement la gestion des licences, tant pour les clubs que pour la fédération, mais aussi l'organisation des compétitions locales et nationales en fournissant aux organisateurs un moyen de vérification de la qualité de licence de chaque tireur.

Conformément aux dispositions de l'art. 32 de la loi du 06/01/78 modifiée par la loi du 07/08/04, nous vous précisons que la responsabilité du traitement de ce fichier est conservée par la FFE, que la finalité poursuivie par ce traitement a été exposée d'avant, que les réponses ont un caractère strictement facultatif, qu'il n'existe pas à votre égard de conséquence à un défaut de réponse, que les catégories des destinataires des données en question sont visées ci-dessus. Par ailleurs, aux termes de l'art. 32 de la loi du 06/01/78, toute personne utilisatrice des réseaux électroniques doit être informée de manière claire et complète par le responsable du traitement ou son représentant :

- de la finalité de toute action tendant à accéder par voie de transmission électronique à des informations stockées dans son équipement terminal de connexion, ou à inscrire, par la même voie, des informations dans son équipement terminal de connexion
- des moyens dont elle dispose pour s'y opposer.*

Vous avez donc la possibilité d'obtenir de notre part toutes les informations concernant le traitement des données et ses finalités.

Vous avez également la possibilité de demander au responsable du traitement que soient, selon le cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel vous concernant dans l'hypothèse où elles seraient inexacts, incomplètes, équivoques, périmées ou si leur collecte, leur utilisation, leur communication ou leur conservation est interdite. En marge des traitements liés à la gestion fédérale des licences tels qu'ils sont exposés ci-dessus, nous souhaitons également pouvoir vous transmettre occasionnellement par SMS, e-mail ou courrier des informations liées au programme avantage de notre Carte Licence Electronique. Cela implique que nous communiquions vos coordonnées à un rouleur en vue de la diffusion de ces informations. Il est précisé que les informations à caractère commercial émanant de nos partenaires sont systématiquement vérifiées et validées par nos soins conformément à la charte de bonne conduite rappelée au dos, et que par ailleurs nous nous engageons à vous contacter préalablement à toute diffusion afin de recueillir votre consentement à ce sujet.

Nous espérons cependant pouvoir compléter sur une large adhésion de votre part à ce projet compte tenu de l'importance que représente la possibilité de disposer de partenaires pour notre discipline, son évolution et la qualité de son organisation.

Date : _____
Signature : _____

Résumé des Garanties du Contrat d'Assurance FFEscime

LES GARANTIES ACCIDENT CORPOREL							
NATURE DES GARANTIES	GARANTIES LICENCES			GARANTIES LICENCES MAITRES D'ARMES ET ENSEIGNANTS			FRANCHISE
	Licence *	Option A (2 €/saison)	Option B (3,20 €/saison)	Licence *	Option A (4,95 €/saison)	Option B (12,40 €/saison)	
Décès (capital payable aux ayants droits de la victime) (limité à 7 622 € pour les - de 16 ans)	15 000 €	51 000 €	75 000 €	31 500 €	97.500 €	139.500 €	Néant
Invalidité permanente totale ou partielle (réductible selon taux d'invalidité)	30 000 €	90 000 €	138 000 €	60 000 €	160 000 €	180 000 €	Néant
Indemnités journalières (365 jours maximum.)	Néant	20 € / jour.	40 € / jour.	Néant	30 € / jour.	60 € / jour.	8 jours
Frais de Reconversion professionnelle	5000 € max.			Néant			Néant
Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation et de transport	150 % du tarif de convention de la sécurité sociale, à concurrence des frais réels et venant en complément ou à défaut de tous les régimes obligatoires ou non						Néant
Forfait hospitalier et technique	Prise en charge à 100%						Néant
Frais de séjour dans un centre de rééducation	4500 € maximum par sinistre						Néant
Frais de remise à niveau scolaire ou universitaire	30 € par jour, payable pendant 365 jours maximum						15 jours
Forfait dentaire/ prothèses	100 € par dent (500 € maximum)						Néant
Forfait optique (bris de lunettes /perte de lentilles de contact)	100 € par bris						Néant
Assistance rapatriement Convention MUTUAIDE n°11/4062	Rapatriement du corps en cas de décès. Transport sanitaire suite à accident ou maladie. Frais médicaux à l'étranger à concurrence de 75.000€ Attention : aucune prestation ne sera prise en charge sans l'accord préalable de MUTUAIDE joignable 24/7 au +(33).1.45.16.64.64						

* La garantie de base est incluse dans les capitaux de l'option choisie.

EXCLUSIONS APPLICABLES AUX GARANTIES « ACCIDENT CORPOREL » :

- Les suites d'accidents, d'infirmité ou de maladies dont la survenance serait antérieure à la date d'adhésion de l'assuré.
- Le suicide ou la tentative de suicide, ainsi que les accidents corporels que l'assure provoque intentionnellement.
- Les accidents corporels dont les assurés seraient les victimes du fait :
 - de leur participation à un crime ou à un délit intentionnel
 - de l'usage de stupéfiants non prescrits médicalement,
 - en état de délire alcoolique ou d'ivresse manifeste, ou s'il s'avère qu'au moment de l'accident, ils avaient un taux d'alcoolémie égal ou supérieur au taux légal en vigueur dans le pays ou a eu lieu l'accident.
- Les accidents corporels occasionnés par les cataclysmes, tremblements de terre et inondations.
- Si la personne assurée perd la vie par le fait intentionnel d'un bénéficiaire, ce dernier est déchu de tout droit sur le capital assuré, qui restera néanmoins payable aux autres bénéficiaires ou ayants droits.
- Les frais de séjour et de cure dans les stations balnéaires, thermales et climatiques.
- Les frais de séjour en maison de repos ou de convalescence, à l'exception d'un centre de rééducation post traumatique.
- Dans le cadre des sports annexes et connexes ainsi que dans les stages, sont exclus les sports à risques suivants : boxe, catch, spéléologie, chasse et plongée sous-marine, motonautisme, yachting à plus de 5 milles des côtes, sports aériens, sports motorisés, alpinisme, varappe, hockey sur glace, bobsleigh, skeleton, saut à ski.

Détachez, complétez, pliez et conservez ce document

1- Détachez la partie du haut

2- Pliez selon les lignes pour réduire le tout au format de votre carte licence.

3- Glissez ce document dans l'écu porte-carte, à côté de votre carte.